

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel;

No: R-4141-2020

OPTION CONSOMMATEURS
Intéressée

DEMANDE D'INTERVENTION D'OPTION CONSOMMATEURS

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

I. PRÉSENTATION DE LA DEMANDERESSE ET DE SON INTÉRÊT

1. Option consommateurs (« OC ») a été constituée en 1983. Elle a succédé à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal qui existait depuis 1967. Elle est une association coopérative de défense et de promotion des droits des consommateurs à l'échelle nationale.
2. OC s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique. À cet effet, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie pour faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de clients. Elle offre aussi un service d'aide et d'assistance technique aux consommateurs qui désirent déposer une plainte auprès des entreprises de services publics.
3. Elle a géré différents projets d'intervention en efficacité énergétique auprès des ménages à faible revenu 1996 à 2015.
4. Depuis décembre 1997, elle est intervenue fréquemment auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans le cadre des audiences concernant les activités d'Hydro-Québec, et ce, tant dans ses activités de distribution que dans ses activités de transport. Elle a aussi participé à de nombreux dossiers concernant les activités d'Énergir. Elle a également participé à des dossiers reliés au coût d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel. Son statut d'intervenante fut reconnu à maintes reprises par la Régie et ses interventions furent jugées utiles et pertinentes.

5. Sa place d’affaires ainsi que ses coordonnées sont les suivantes :

Adresse : Option consommateurs
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 440
Montréal (Québec) H2X 3V4

Téléphone : 514-598-7288
Télécopieur : 514-598-8511

II. COMMUNICATIONS

6. OC demande que toute communication avec elle en rapport avec le présent dossier soit acheminée à son procureur et à son analyste externe:

Me Éric McDevitt David
Municonseil Avocats inc.
800, Square-Victoria, bureau 720
Montréal (Québec) H4Z 1A1

Téléphone : 514-954-0440, poste 112
Télécopieur : 514-954-4495
Courriel : emd@municonseil.com

M. Pascal Cormier
Pascal Cormier économiste en énergie (PCEE)
4299, avenue de Lorimier
Montréal (Québec) H2H 2A9

Téléphone : 514-909-8238
Courriel : mr.pascal.cormier@gmail.com

III. MOTIFS À L’APPUI DE L’INTERVENTION

7. Option consommateurs veut se pencher sur les impacts, pour les consommateurs, de la détermination des éléments compris dans les coûts d’exploitation et la fixation, à ce titre, d’un montant par litre que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel ;
8. Au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, OC est intervenue régulièrement devant la Régie de l’énergie, entre autres, dans les dossiers concernant Énergir et Hydro-Québec. De plus OC est intervenue activement devant la Régie de l’énergie dans le cadre des dossiers associés au coût d’exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel, soit dans les dossiers R-3399-98, R-3438-2000, R-3499-2002, R-3417-2003 et dans le cadre de la requête en inclusion pour les régions de Québec (R-3457- 2000) et de St-Jérôme (R-3469-2001) ainsi que les dossiers R-3597-2006 et R-3655-2007;

9. Ainsi, Option consommateurs, par son intervention dans le présent dossier, souhaite défendre et promouvoir les intérêts des consommateurs, en s’assurant, entre autres, que le montant fixé par la Régie demeurera raisonnable et juste pour les consommateurs;

IV. SUJETS, ENJEUX ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

10. Option consommateurs n’est pas en mesure, à ce stade du dossier, d’énoncer spécifiquement les conclusions qu’elle recherche, lesquelles se préciseront au cours de l’évolution et de l’analyse du dossier.
11. Cela dit, OC constate que le secteur de la vente au détail de l’essence et du carburant diesel a connu une évolution significative au cours des dernières années qui se traduit en une plus grande concentration de l’offre. En effet, la part de marché (nombre d’essenceries) des 5 principaux grossistes est passée de 49% en 2010 à 63% en 2019.
12. OC constate également que le *Recensement des essenciers en opération au Québec*, publié en novembre 2020, analyse les données au 31 décembre 2019, soit avant le début de la pandémie qui a eu un impact marqué sur les habitudes de vie des consommateurs d’essence et de diesel. OC est préoccupé de l’impact de ces changements sur les revenus des plus petits détaillants.
13. Conséquemment, il y a lieu de se questionner si, compte tenu du contexte actuel, la valeur de 3,5 cents par litre est suffisante pour couvrir les coûts d’exploitation.

V. PARTICIPATION ET BUDGET

14. Option consommateurs n’est pas en mesure d’évaluer, à ce stade du dossier, les coûts et frais de son intervention et ne peut déposer un budget prévisionnel ou de participation; à cet égard, elle attendra les instructions de la Régie;
15. De manière générale, OC entend déposer des demandes de renseignements afin d’obtenir des précisions et approfondir sa compréhension de la preuve de la demanderesse. Elle verra à déposer un mémoire. Elle pourrait procéder à des contre-interrogatoires si cela lui apparaît nécessaire et présentera une argumentation finale qui précisera les conclusions qu’elle recherche dans le présent dossier.
16. Par ailleurs, OC tient à souligner qu’elle tentera de coordonner sa participation avec les autres intervenants qui partagent ses préoccupations.

a) Représentation

17. OC a retenu les services de Me Éric McDevitt David, pour la représenter dans la présente instance.

b) Analyse

18. M. Pascal Cormier, économiste, agira à titre d’analyste externe.

**R-4141-2020 – Audience sur les coûts d’exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou
en carburant diesel
Demande d’intervention d’Option consommateurs**

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d’intervention ;

ACCORDER le statut d’intervenante à Option consommateurs.

Montréal, le 19 février 2021

MUNICONSEIL AVOCATS INC.

(S) Eric McDevitt David

Eric McDevitt David
Procureurs d’Option Consommateurs